



AVIS

Avis sur le compte administratif 2024

JUIN 2025





AVIS

Compte administratif 2024

Assemblée plénière du 23 juin 2025

Rapporteur : Bruno LAMOTTE

Président de la commission « Budget-Finances »

Résultats des votes :

168 votants

164 ont voté POUR

0 a voté CONTRE

4 se sont abstenus

Numéro de l'avis : 2025-07

Sommaire

1	Le budget réalisé par la Région en 2024	4
1.1.	Les grandes bases budgétaires et leur évolution par rapport à 2023	4
1.2.	Les recettes encaissées en 2024	7
1.3.	Les crédits de paiement	9
1.4.	Un ajustement recettes / dépenses est obtenu par une mobilisation d'emprunts à hauteur de 320 M€	10
1.5.	Le stock d'autorisations de programme pluriannuelles	10
2.	Les observations du CESER	13
2.1.	Sur la présentation du document	13
2.2.	Sur les recettes	13
2.3.	Sur les fonds européens	15
2.4.	Sur les dépenses hors fonds européens	17
2.5.	Sur l'emprunt mobilisé	17
	Conclusion	18
	Contributeurs	19
	Remerciements	21
	Déclarations des groupes	22
	Résultats des votes individuels	31

1 Le budget réalisé par la Région en 2024

1.1 Les grandes masses budgétaires et leur évolution par rapport à 2023.

Un compte administratif s'équilibre par le calcul :

- En recettes, du volume de crédits réalisés l'année N cumulé avec le solde de clôture ou excédent reporté de l'année N-1 ;
- En dépenses, du volume de crédits réalisés l'année N cumulé avec l'excédent reporté en N+1 mais inscrit l'année N.

Ainsi, au vu du tableau 1 élaboré par le CESER, pour 2024, le volume cumulé des dépenses et reprise du résultat N ($4\,398 + 4,2 = 4\,402,2$ M€) est équilibré aux arrondis près par celui des recettes et reprise du résultat N-1 ($4\,358 + 44,1 = 4\,402,1$ M€).

Le FEADER inscrit par obligation légale dans le budget en recettes et dépenses -mais non maîtrisé par la Région- a été réalisé à hauteur de 139 M€ en 2024, contre 390 M€ en 2023. Ce fonds, géré partiellement par la Région (avec l'Etat en charge notamment des mesures agroenvironnementales) est à retrancher si on veut procéder à des comparaisons compréhensibles d'un exercice à l'autre.

Ainsi, hors FEADER, et compte tenu des excédents reportés, les recettes totales sont en stabilité relative (+46 M€ soit +1,1 %) et les dépenses totales de 116 M€ soit + 2,8 % (Tableau 1).

Les évolutions de 2023 à 2024 combinent :

- Une stabilité relative à la fois des dépenses de fonctionnement (+1,4 %, comparable à l'inflation) et des dépenses d'investissement (identiques entre 2023 et 2024) ;
- Des recettes de fonctionnement en hausse continue de l'ordre de 2%, prolongeant l'évolution observée lors de l'exercice précédent ;
- Des recettes encaissées en investissement faisant l'objet d'une réduction de 107 M€ essentiellement liée au retour à un rythme de croisière des fonds européens après le pic constaté en 2023 ;
- Une progression marquée du capital de la dette et des emprunts mobilisés (+ 81 M€ soit +34%), passant de 239M€ à 320 M€. Le capital de la dette avait déjà progressé de 42M€ lors de l'exercice précédent. Il est à noter une équivalence entre le remboursement du capital de la dette en dépenses et les emprunts mobilisés en recettes.

Le compte administratif fait l'objet désormais d'une nouvelle présentation comptable passant de la nomenclature M71 à la nomenclature M 57. Il diffère encore du compte de gestion du payeur pour les exercices 2024 et 2025, avant le vote en 2027 de la délibération sur un compte financier unique de l'ordonnateur et du payeur pour l'exercice 2026. La Région viendra ainsi appliquer la loi de finances 2024 et l'ordonnance qui vient de paraître le 13 juin 2025 au Journal Officiel.

Tableau 1 - Evolution du budget réalisé de 2015 à 2024

	Réalisé CA 2015 Agreste deux Régions	Réalisé CA 2016	Réalisé CA 2017	Réalisé CA 2018	Réalisé CA 2019	Réalisé CA 2020	Réalisé CA 2021	Réalisé CA 2022	Réalisé CA 2023	Réalisé CA 2024	Evolutions CA 2023/CA 2024
Recettes											
Fonctionnement	2 539*	2 504	3 039,0	3 133,0	3 205,0	3 063,0	3 187,0	3 344,0	3 415,0	3 487,0	+72,0 +2,1%
Investissement hors emprunt	238*	266	2 610	2 830	2 880 hors FEADER (1)	4 000	4 350	4 460	5 190	4 120	-1 070 -21,0%
Emprunts mobilisés	210	286	0	1 700	1 750	2 400	4 050	1 730	2 390	3 200	+810 +34,0%
Recettes hors FEADER (investissement)	2 986	3 057	3 300,0	3 586,0	3 668,0	3 703,0	4 027,0	3 983,0	4 173,0	4 219,0	+46,0 +1,1%
FEADER (investissement)					401,0	413,0	402,0	400,0	390,0	139,0	-251,0 -34,0%
Total recettes	2 986	3 057	3 300,0	3 586,0	4 069,0	4 116,0	4 429,0	4 363,0	4 563,0	4 358,0	-205,0 -4,5%
Dépenses											
Fonctionnement	2 121	1 990	2 376,0	2 417,0	2 445,0	2 300,0	2 403,0	2 463,0	2 549,0	2 585,0	+36,0 +1,4%
(fonctionnement périmètre constant)		(1971)	(1860)	(1805,0)	(1804,0)	(1 792,0)		(2 463,0)	(2 534,0)		
Investissement hors dette	716	868	1 274,0**	1 266,0	1 487,0	1 663,0	1 816,0	1 711,0	1 745,0	1 493,0	-252,0 -14,4%
(investissement hors FEADER et dette FEADER)		(835)	(808)	(951,0)	(1 086,0)	(1 250,0)	(1 414,0)	(1 311,0)	(1 355,0)	(1 354,0)	(-1,0)
Remboursement capital dette	150	159	1 610	1 740	1 780	1 760	1 990	1 970	2 390	3 200	+810 +34,0%
Total dépenses	2 987	3 017	3 811,0**	3 857,0	4 110,0	4 139,0	4 418,0	4 371,0	4 533,0	4 398,0	-135,0 -3,0%
(total dépenses hors FEADER)		(3 346,0)	(3 542,0)	(3 542,0)	(3 709,0)	(3 726,0)	(4 016,0)	(3 971,0)	(4 143,0)	(4 259,0)	(+116,0) (+2,8%)
Solde de clôture reporté	37,8	76,9	310	75,0	340	110	20,3	13,5	44,1	4,2	

* avec inscription de la part modulable TICPE loi Grenelle 65 MC en recettes d'investissement communiqué par le CESER et non plus en recettes de fonctionnement
 ** en intégrant la progression du FEADER de 703 MC prévu en DM à hauteur de 703 MC et réalisé 3 465 MC - inscription même si ces fonds ne font que transiter par le budget régional

Elaboration CESER

1.2 Les recettes encaissées en 2024

Hors FEADER et hors emprunt, les recettes diminuent de $72-107 = -35$ M€.

Les recettes d'investissement 412 M€ (-107 M€ soit -20,6%)

Les appels de fonds européens sont réduits de moitié, passant de 219 M€ à 111 M€ soit -108 M€ après le pic constaté en 2023. Ils avaient été en effet très élevés en 2023 pour achever la programmation 2014-2020: 219 M€ en 2023. Cette dernière programmation est mandatée à hauteur de 81 M€ en 2024, compte tenu du décalage habituel des mandatements. A cela s'ajoutent 30 M€ mandatés au titre de la montée en charge progressive de la programmation suivante 2021-2027.

Les recettes du FCTVA font par ailleurs l'objet d'une hausse de 5 M€ soit +8 % traduisant la dynamique d'investissement de la Région en 2023 (année N-1) pour les opérations dont elle est maître d'ouvrage.

Ceci s'équilibre avec des baisses modestes sur d'autres recettes.

Les recettes de fonctionnement 3487 M€ (+72 M€ soit +2,1 %)

Ces recettes sont constituées pour 60 %, comme lors de l'exercice précédent, des deux fractions de TVA qui sont venues remplacer les anciennes recettes de DGF et de CVAE régionales. Par rapport aux estimations d'octobre 2023 à hauteur de 2181 M€, ce sont 2092 M€ soit 89 M€ de moins qui ont été encaissées par la Région en matière de TVA. Pour le deuxième exercice consécutif, il est constaté que ces fractions de TVA évoluent beaucoup moins vite que la progression du PIB + inflation constatée ou ressortant des lois de finances.

En 2024, les fractions régionales de TVA sont quasi stables après d'importantes régularisations, alors que :

- La croissance du PIB et l'inflation moyenne ont atteint respectivement 1,1 % et 1,3 %,
- Le ministère des Finances prévoyait un cumul encore plus élevé, à + 4,5 % en mars 2024.

Evolution des fractions de TVA réalisées et estimées

En M€	Réalisé CA 2023	Estimation OB 2024	Réalisé CA 2024
	2 084	2 181	2 092

Deux recettes font l'objet d'une progression importante.

On observe en effet :

- Des décalages d'encaissement des cartes grises et une réintégration des véhicules hybrides dans l'assiette fiscale, + 48,5 M€ soit + 20,4 % ;
- Une accélération des appels de fonds européens en section de fonctionnement (+14,5 M€), dans un mouvement inverse de celui constaté en section d'investissement.

Les autres recettes de fonctionnement sont quasi identiques d'une année sur l'autre.

A noter :

- Le regroupement des enveloppes de recettes au titre des compensations de pertes de frais de gestion (46,8 M€) et au titre des frais de gestion et TICPE formation professionnelle (56,7 M€) dans une nouvelle recette TICPE formation professionnelle (103,5 M€).
- La compensation nouvelle par une fraction de TICPE régionale pour accompagner le plan Ségur.
- La baisse de - 5,5 M€ constatée pour la dotation d'Etat en matière de fonds de soutien à l'apprentissage, par décision unilatérale de l'Etat en cours d'année.
- L'extinction de deux très anciennes dotations de compensation. En 2023 s'est éteinte la dotation des transferts des compensations d'exonération (DTCE) et fin 2024 disparaît la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

1.3. Les crédits de paiement

1.3.1 En fonctionnement 2 585 M€ soit + 36 M€ (+1, 4 %)

Le changement de périmètre introduit une évolution de +5 M€ non significative et non retenue dans la présentation de l'Exécutif régional.

L'évolution combine une baisse, une hausse et des stabilités pour les enveloppes consacrées aux politiques régionales.

A la baisse

Les transports représentent la moitié de l'enveloppe mandatée en section de fonctionnement. Ils connaissent une légère réduction de 36 M€ (- 2,8 %) : 1 250 M€ en 2024, contre 1 286 M€ en 2023. L'effort a pu être allégé en raison :

- D'une meilleure fréquentation des TER apportant un surcroît de recettes commerciales ;
- De l'encaissement d'un solde antérieur en faveur de la Région.

A la hausse

Les fonctions enseignement (lycées, enseignement supérieur) et formation (formation professionnelle, apprentissage, formations sanitaires et sociales) sont désormais globalisées dans la nouvelle présentation comptable en M57. Ces deux fonctions font l'objet d'une évolution respective de +16,8 M€ soit +3,5 % et de + 19,5 M€ soit +7,1 % de 2023 à 2024. Les formations sanitaires et sociales font l'objet d'un effort particulier.

Les autres politiques régionales sont réalisées globalement en stabilité par rapport à 2023.

Il est à noter cependant une progression significative des fonds européens, en hausse de +11 M€ soit + 18 %, et des frais financiers passant de 54 à 84 M€ soit +29 M€ (+53 %).

1.3.2 En investissement hors dette et hors FEADER : 1 354 M€

La structure de cette enveloppe d'investissement connaît une stabilité globale totale.

Elle est marquée par une évolution contrastée entre :

- Une forte hausse de la fonction aménagement des territoires (+56,5 M€). On constate la montée en puissance du dispositif de soutien aux communes et intercommunalités adopté en 2022, ainsi que du nouveau CPER. On peut relever aussi le volet numérique au titre de la seconde tranche du Campus numérique à Charbonnières (14 M€) et d'une accélération des travaux de déploiement de fibre optique dans les réseaux d'initiative publique (dans l'objectif d'un achèvement début 2026).
- Une réduction de crédits sur l'action économique (-17,9 M€ soit -8,8 %), sur les transports (-33 M€) ou les lycées (-29 M€), deux compétences régionales pour lesquelles les livraisons de rames ou de travaux de construction/réhabilitation sont traditionnellement irrégulières.

1.4. Un ajustement recettes / dépenses est obtenu par une mobilisation d'emprunts à hauteur de 320 M€

Après une progression de 66 M€ de 2022 à 2023, c'est une nouvelle hausse qui est constatée de + 81 M€ entre 2023 et 2024 de façon à couvrir les besoins en investissement. L'emprunt est mobilisé au niveau du remboursement du capital de la dette (320 M€) ce qui permet de ne pas aggraver l'endettement.

1.5. Le stock d'autorisations de programme pluriannuelles

Après un léger relâchement en 2023 en fonctionnement et en investissement (- 330 M€ globalement), on observe à nouveau un léger relâchement du stock en section de fonctionnement (- 132 M€) mais une nouvelle hausse en section d'investissement (+ 225 M€).

Les transports (60 % du stock en fonctionnement et 26 % du stock en investissement) et l'enseignement (27 % du stock en investissement) constituent de loin les principales politiques nécessitant des autorisations de programme.

Tableau 2 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de fonctionnement de 2015 à 2024

Chapitre En M€ (aux arundis près)	2015		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023	BP+BS 2024	Taux de mandatement (%)
	Auvergne	Rhône- Alpes												
940 Investissements directs (inscription régionale et compensation CVAE)	-	13,00	7,0	7,1	7,7	9,3	7,7	11,5	1,2	2,9	3,3	+0,4	3,4	97,0
943 Opérations financières	19,40	62,00	69,3	64,2	59,0	56,2	54,1	50,0	48,6	54,5	83,8	+29,3	84,0	99,7
944 Fonctionnement groupes d'élus	0,35	1,80	1,6	1,7	1,7	1,6	1,6	1,4	1,7	1,6	1,8	+0,2		
990 Services généraux	30,50	131,60	149,1	146,5	148,4	155,5	154,5	156,4	152,0	159,5	166,8	+1,3	168,0	99,3
Formation professionnelle et apprentissage	111,20	465,60	532,1	470,2	427,0	420,7	255,6	261,9	293,0	272,5	292,0	+19,5	833,7	95,4
Enseignement	85,30	365,60	449	444,3	447,0	439,0	426,6	439,7	477,0	487,2	504,0	+16,8		
923 Culture sport et loisirs	10,00	49,50	55,6	54,6	56,8	57,8	57,4	61,0	67,0	62,7	67,0	+4,3	71,25	94,3
994 Santé et action sociale	8,70	4,60	13,20	3,0	2,5	3,2	104,7	20,0	4,0	3,0	3,2	+0,2	4,0	80,0
995 Aménagement des territoires	12,70	27,60	40,30	17,9	13,7	13,0	10,2	12,3	13,0	11,0	12,5	+1,5	14,5	86,2
Gestion des fonds européens	0,09	0,60	0,70	9,3	15,3	25,7	41,6	27,2	49,0	61,6	72,3	+10,7	80,0	90,3
997 Environnement	4,40	17,90	22,30	21,7	22,3	22,2	21,4	23,6	27,0	28,6	28,9	+0,3	32,7	88,4
998 Transports	107,30	476,60	554,7	1 050,9	1 130,0	1 157,6	1 062,5	1 244,6	1 242,0	1 285,5	1 250,0	-35,5	1 332,7	93,7
Action économique	20,40	93,50	96,7	84,2	85,8	83,0	83,4	85,3	88,0	88,0	83,7	-4,3	88,9	94,1
941 Autres impôts et taxes							18,7	-	-	12,2	11,9	-0,3	11,9	100
Total CF (hors provisions *)	410,50	1 710,00	1 990,0	2 376,0	2 417,0	2 444,1	2 300,1	2 395,0	2 463,0	2 530,8	2 582,7	+51,9	2 725,05	94,7
Total CF hors fonds européens et effets de périmètre			1 971,0	1 860,0	1 805,0	1 804,0	1 792	1 805,0	2 463,0	2 534,0				

Elaboration CESER

* 8 M€ en 2021

Tableau 3 : Evolution des dépenses réalisées en crédits de paiement d'investissement hors dette de 2015 à 2024

Chapitre En M€ (aux arrondis près)	2015		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2024-2023	BP+BS 2024	Taux de mandatement (%)
	Auvergne	Rhône- Alpes												
900 Services généraux	15,10	13,80	27,80	9,00	9,8	17,7	13,1	11,0	31,0	19,5	23,4	+3,9	26,0	90,00
Formation professionnelle et apprentissage	6,30	12,30	18,60	23,70	18,2	35,6	21,5	22,6	27,0	22,7	25,0	+2,3	27,2	92,00
902 Enseignement	50,80	211,60	262,40	254,00	334,14	356,7	295	392,4	370,0	357,9	331,0	-28,9	349,6	94,60
903 Culture sport et loisirs	3,20	19,30	17,00	18,00	24,1	42,0	60,8	73,8	75,0	75,5	67,9	-7,6	76,3	89,00
904 Santé et action sociale	0,01	1,60	1,60	3,60	6,34	8,3	11,7	11,9	14,00	15,9	20,0	+4,1	20,0	
905 Aménagement des territoires	35,60	68,30	109,90	85,50	123,7	148,3	165,1	187,0	161,5	122,1	178,6	+56,5	179,7	99,40
906 Gestion des fonds européens	-	5,10	5,20	485,80	344,7	444,0	479,2	458,8	472,0	555,5	316,0		339,3	93,20
907 Environnement	2,50	16,10	11,00	13,50	19,6	21,3	24	29,4	32,0	26,3	29,0	+2,7	29,1	
908 Transports	25,60	109,60	135,20	268,10	198,1	208,6	266,6	342,7	269,0	346,0	313,1	-32,9	323,7	96,70
Action économique	31,50	87,00	118,50	199,30	186,9	203,8	325,7	287,0	257,0	205,4	188,1	-17,9	193,4	97,20
Total CP hors FEADER			716,00	808,00	951,1	1 086,6	1 250,0	1 414,0	1 311,0	1 355,0	1 354,0	-1,0	1 564,4	95,37
Total CP	170,80	544,80	867,60	1 273,50	1 265,8	1 486,6	1 662,7	1 816,6	1 711,0	1 744,8	1 492,7	-251,3		

Exercice 2024

2. Les observations du CESER

Les taux de mandatement sont très élevés et il y a une forte continuité entre budget primitif + budget supplémentaire et compte administratif en fonctionnement comme en investissement. Ceci traduit un respect du principe comptable de sincérité (Tableaux 2 et 3).

2.1. Sur la présentation du document

Le CESER apprécie que le document comptable du compte administratif ait pu lui être communiqué avant la date d'envoi du document de présentation, ce qui a facilité sa tâche pour élaborer ses tableaux d'évolution par grandes masses de dépenses et de recettes, outils d'analyse essentiels pour formuler des observations.

Il retrouve avec plaisir, comme les années antérieures, un rapport de présentation clair et détaillé notamment en matière de recettes, d'équilibre général, d'épargne brute et d'état de la dette.

Il remercie le Vice-Président de la Région et les services pour leur disponibilité vis-à-vis de la commission. Il prend bonne note de l'engagement du Vice-Président à relayer à l'ensemble de l'Exécutif régional la demande d'une présentation budgétaire complémentaire des éléments budgétaires pour chacune des commissions du CESER.

Il note que la nouvelle nomenclature comptable M57 permet une information intégrant les amortissements et se rapprochant des comptes de gestion du payeur, en attendant le compte financier unique annoncé pour l'exercice 2026. Il observe cependant que le changement de comptabilité introduit une difficulté nouvelle pour comparer les exercices 2023 et 2024 (ex : culture, regroupement des fonctions enseignement et formation, ...).

2.2. Sur les recettes

Concernant les cartes grises, seule recette maîtrisable par la Région, dont l'encaissement a progressé de 2023 à 2024, le CESER note une réintégration des véhicules hybrides dans l'assiette fiscale et des décalages d'encaissement du produit : ceci traduit une volatilité de la ressource compliquant le pilotage budgétaire.

Le CESER s'étonne de la décorrélation de l'évolution du produit encaissé de TVA (+0,4 %) avec l'évolution du PIB + inflation estimée par le ministère des Finances à +4,5 % en mars 2024 et finalisée à + 2,4 %. Dans la mesure où un point de TVA représente 20 M€ de recettes régionales, l'impact est lourd sur la réalisation des

recettes : -89 M€ par rapport à l'estimation des orientations budgétaires en octobre 2023.

Il prend acte des aléas de prévision de croissance et d'inflation au regard d'une conjoncture internationale et nationale perturbée, traduite en 2024 par un écart de deux points de TVA. Il note que la garantie de dynamique de la fraction régionale de TVA remplaçant la CVAE -fort bénéfique aux Régions à l'origine en 2021 et 2022 - a disparu depuis 2023.

Il apprécierait que Bercy fournisse des explications sur l'écart de deux points supplémentaires de TVA entre l'évolution PIB + inflation effectivement mesurée en 2024 et le versement des fractions de TVA. Il déplore que la proposition de Régions de France faite à l'Etat de mettre en place un observatoire commun sur les fractions de TVA n'ait pas reçu de réponse.

Il déplore que la compensation de l'Etat sur le fonds de soutien à l'apprentissage ait été diminuée d'un tiers (soit -5,5 M€) unilatéralement et en cours d'exercice.

Les recettes régionales sont pour l'essentiel issues de décisions de l'Etat et sans pouvoir de décision de la Région. Au vu des réalisations de l'exercice 2024, le CESER s'interroge sur le modèle économique de la structure des recettes. L'incertitude des recettes et les risques pesant sur leur dynamique prévisionnelle posent problème.

En effet, les charges de la Région sont appelées à s'accroître pour faire face aux besoins de financement de la stratégie bas carbone, notamment à travers sa première compétence, les transports, qu'il s'agisse des liaisons par autocar, dont l'offre doit doubler, ou du TER pour lequel est prévu un plan massif de financement du matériel roulant.

Parallèlement, on constate que 600 M€ de recettes ont été apportées en 2024 par la TICPE dont la nature est contradictoire avec une politique bas carbone et est appelée à s'éroder.

De plus, la dynamique ralentie et peu prévisible de TVA couvrira-telle les dépenses à venir ?

Enfin, la recette d'IFER Telecom sur la boucle locale cuivre n'a plus guère d'avenir et pourrait être tôt ou tard remplacée par un impôt sur le très haut débit, alors que la complétude de desserte par la fibre optique et le raccordement de cette dernière à l'utilisateur sont encore très loin d'être garantis en qualité sur tout le territoire, notamment sur les zones relevant des opérateurs privés (zones denses et moyennement denses).

Le CESER partage avec la Banque postale le souhait d'une refondation d'ici quelques années de la structure des recettes régionales pour ne pas hypothéquer les équilibres budgétaires à venir.

Il prend acte ;

- Que la Région n'a pas souhaité mettre en place le versement mobilité, contribution facultative mise à disposition des Régions à compter du 1^{er} janvier 2025
- Que la Région Auvergne-Rhône-Alpes est la seule Région de France à ne pas avoir augmenté la carte grise.

2.3. Sur les fonds européens

Pour le FEADER « hébergé » par la Région dans ses comptes, mais pour lequel l'Etat conserve d'importantes prérogatives, le CESER relève que l'année 2024 a été celle de la fin des paiements de dossiers de la programmation 2014-2022 : 139 M€ ont été réalisés en recettes et dépenses soit un tiers seulement de l'enveloppe habituelle depuis 2019 (de l'ordre de 400 M€).

Pour les autres fonds européens, la Région est autorité de gestion. Le CESER observe comme habituellement des mouvements assez fluctuants des recettes et des dépenses, souvent désynchronisés, pour les fonds confiés à la Région autorité de gestion. Ainsi en 2024, on constate pour les fonds européens hors FEADER un retour à un niveau moyen des recettes d'investissement après le pic de décaissements de 2023, se traduisant par une baisse de 108 M€, et une progression des recettes de fonctionnement (+17M€).

Le CESER prend acte de l'annonce par l'Exécutif d'une forte consommation dans de nombreux domaines en adéquation avec l'attente des opérateurs locaux.

Les fonds européens constituent désormais des éléments essentiels des recettes et des dépenses des Régions en fonctionnement et en investissement, et permettent d'épauler les politiques régionales., en proximité avec les acteurs de terrain bénéficiaires.

Le CESER relève l'annonce d'une volonté exprimée par les Etats européens pour recentraliser ces fonds. Il partage l'inquiétude exprimée par les Régions de perdre la main. Le CESER souhaite pouvoir s'exprimer sur cette problématique sur la base de questionnements et d'éléments d'analyse que pourrait lui adresser l'Exécutif régional. Il souhaite faire un bilan d'ensemble de l'apport des fonds européens aux politiques régionales, en concertation avec les CESER des autres Régions.

2.4 Sur les dépenses hors fonds européens

2.4.1. En section de fonctionnement

Les politiques régionales

Le CESER apprécie qu'une hausse de la fréquentation des TER permette une amélioration des recettes commerciales minorant d'autant la contribution régionale.

Il prend acte de l'effort accru de la Région en matière de formations sanitaires et sociales (153 M€ en 2024 contre 135 M€ en 2023 soit + 18 M€) pour accroître les capacités d'accueil notamment en matière de soins infirmiers, avec un accompagnement partiel de l'Etat au titre du plan de développement des formations sanitaires et sociales signé entre Etat et Régions de France.

En section de fonctionnement, les autres politiques régionales font l'objet d'une relative stabilité par rapport à 2023.

On observe néanmoins, sans l'explication précise qui serait utile :

- Une progression de l'ordre de 6 % des crédits de fonctionnement mandatés en faveur de la culture, du sport et de la jeunesse, avec une « attention particulière » pour la jeunesse.
- Une réduction de 4,5 % des crédits en faveur de l'action économique, et notamment du développement économique (-3 M€) ; les enjeux de la réindustrialisation et de l'économie de proximité étant cependant soulignés.

Les dépenses de fonctionnement hors politiques régionales

Le CESER prend acte d'une hausse :

- Des moyens consacrés aux services généraux (+8 M€), notamment au titre des dépenses de personnel.
- Des frais financiers (+13 M€).

Cette hausse des frais financiers est significative et traduit le poids de la dette de la Région (2,54 milliards de dette directe et 2,94 Milliards de dette consolidée) dans un contexte de mouvements erratiques des taux d'intérêt. Le CESER relève toutefois la très grande qualité de la gestion de cette dette minorant la hausse des intérêts, en recourant aux opportunités du marché obligataire, à un partage des risques privilégiant les emprunts à taux fixe et en bénéficiant d'une notation supérieure de deux crans à la notation de l'Etat

2.4.2. En section d'investissement

Le tableau 3 montre la continuité globale avec l'exercice 2023.

On peut s'interroger sur les mouvements à la hausse et à la baisse entre les différents postes de dépenses (action économique, transports, enseignement ...). Le CESER manque d'éléments explicatifs sur certains de ces mouvements, au-delà des habituelles difficultés à « lisser la courbe » des mandatements en fonction des livraisons de chantiers de bâtiments (lycées) ou de rames ferroviaires.

Le CESER prend acte de l'annonce par l'Exécutif que la société publique locale « Actifs ferroviaires et appui à la mobilité » devant porter désormais notamment le matériel

roulant ferroviaire fera l'objet de consultations du CESER sur un suivi budgétaire à l'occasion de l'examen des comptes de la Région.¹

Pour ce qui concerne l'aménagement du territoire, en progression importante, il prend acte de la montée en charge des politiques contractuelles avec les collectivités locales au titre du soutien aux communes et intercommunalités ou au titre du CPER. Il souligne combien l'intervention de la Région en faveur de la couverture très haut débit ne peut être couronnée de succès chez l'utilisateur sans l'accompagnement par les opérateurs privés du respect de leurs engagements.

2.5 Sur l'emprunt mobilisé

L'endettement de la région n'est pas aggravé par les nouveaux emprunts mobilisés en 2024 dans la mesure où ceux-ci n'excèdent pas les remboursements en capital de la dette (320 M€). Cependant la dynamique limitée des recettes institue une tension au regard des besoins de financement en investissement, qui se traduit bien par des taux d'exécution record des dépenses prévues au budget primitif et au budget supplémentaire, par un excédent reporté très faible et par une mobilisation importante d'emprunt.

¹ Avis du CESER sur le budget primitif 2025, décembre 2024, pages 9 et 19

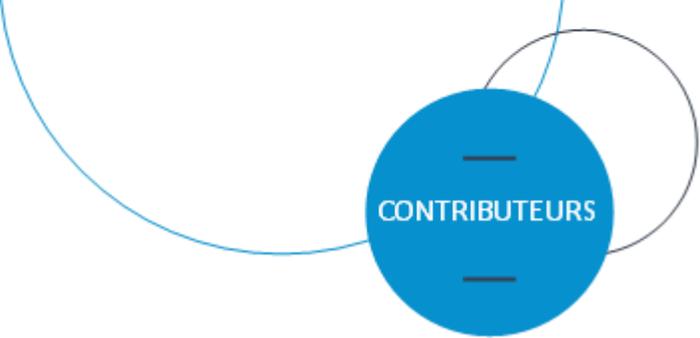
Conclusion

Le compte administratif 2024 présente d'excellents ratios financiers d'ensemble sur l'épargne, la dette et l'investissement.

Le CESER rappelle que ces très bons indicateurs ne sont pas une fin en soi. Dans son approche depuis des années, il indique que les dépenses d'investissement ne sont pas nécessairement toutes parfaitement adaptées aux orientations des politiques publiques régionales. Au contraire, les dépenses de fonctionnement peuvent être très adaptées aux besoins des citoyens de la région et aux politiques publiques poursuivies.

La notion d'investissement d'avenir reprise et formalisée dans plusieurs avis et contributions du CESER depuis longtemps exprime cette complémentarité des choix faits à la fois en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

L'évaluation des politiques publiques reste pour le CESER nécessaire pour définir l'impact et les résultats des politiques. Les efforts actuels pour dynamiser la pratique de l'évaluation des politiques publiques au Conseil régional rencontrent les vœux du CESER.



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► Bruno LAMOTTE

Président de la commission « Budget-Finances »

► Marie-Christine PLASSE

2^{ème} vice-présidente, référente de la commission

► Jocelyne ROCHE

Vice-présidente délégué, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- ALLARD Nelly (HABITAT)
- ANGELOT Eric (CRMCCA)
- BORDES Claude (UIMM)
- BRUNET Christian (U2P-UNAPL)
- DESSERTINE Philippe (SYNTEC)
- DOLLEANS Jean-Luc (CCI)
- DUBOISSET Gilles (CCI)

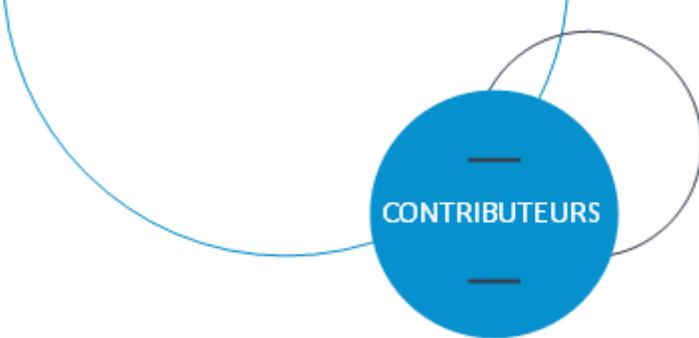
Collège 2*

- BLACHON Eric (FO)
- CANET Fabrice (CGT)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GUERROUI Nassira (CFE-CGC)
- GUILHOT Jean-Marc (CFDT)
- HAMELIN Catherine (UNSA)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)

Collège 3-4*

- AUBERGER Eliane (CEN)
- BERNARD Sébastien (UNIVERSITES)
- CARUANA Laurent (Personnalité qualifiée)
- CERNYS Rémy (CHASSEURS)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- GILLES Pascale (Mouvement asso)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- JAVELLE Valérie-Anne (MEDEF)
- LATAPIE Didier (CMA)
- LAUZIER Léa (JEUNES AGRICULTEURS)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- REYNIER Frédéric (BATIMENT)
- ROUSSIN Sandrine (SYNDICAT AGRICOLE)
- VARICHON Béatrice (FINANCES)

Collège 2*

- MILANETTI Nathalie (CFE-CGC)
- MYC Michel (UNSA)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PLANCHE Laëtitia (CGT)
- SAILLANT Elisabeth (CFDT)
- SALA Chantal (CGT)

Collège 3-4*

- PELLA Dominique (Recherche)
- PROST Michel-Louis (ADIRA)
- RESCHE-RIGON Frédérique (FNE)
- VERNEY-CARRON Florence (Personnalité qualifiée)
- WALBAUM Ludovic (Pers. qualifiée environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

DARAGON Nicolas, Vice-Président du Conseil régional délégué aux finances

SIMON Claire, Directrice générale adjointe en charge du Pilotage des ressources

TARDY-COVET Thierry, Directeur de la Direction des finances

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclarations des groupes

Intervention de Christian BRUNET, au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers.

La commission 10 « Budget-Finances » a pu examiner le compte administratif 2024 dans des conditions satisfaisantes, grâce à des délais respectés et une collaboration constructive avec le vice-président en charge des finances ainsi que les services du Conseil régional.

Ce document s'inscrit dans la continuité des orientations politiques de la mandature, traduisant une certaine stabilité et reflétant une cohérence marquée entre le budget primitif, le budget supplémentaire et le compte administratif, comme le souligne la commission.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 487 M€ contre 3 416 M€ en 2023, soit une progression de + 2,1 % (+71 M€).

Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des recettes fiscales qui représentent 88 % des recettes de fonctionnement, et plus particulièrement à la croissance du produit perçue sur les cartes grises. Cette évolution résulte d'un élargissement de l'assiette fiscale, lié à la réintégration des véhicules hybrides, sans modification du taux de fiscalité.

La fraction de TVA représentant 60 % des recettes de fonctionnement demeure stable : 2 092 M€ en 2024 contre 2 084 M€ en 2023. Cette évolution modérée (+0,38 % contre +2,8 % en 2023), en dépit d'une inflation de +1,3 % et d'une croissance de +1,1 % témoigne d'un ralentissement de la dynamique économique.

Les dépenses de fonctionnement, maîtrisées, s'établissent à 2 585 M€, en hausse de 1,2 %, soit une évolution cohérente avec le niveau de l'inflation.

Parmi les principaux postes de dépenses :

Les transports demeurent le poste le plus important, avec 1 250 M€ (48 % des dépenses), en léger recul par rapport à 2023 (1 286 M€)

L'enseignement et la formation représentent 31 % des dépenses :

- 504 M€ pour l'enseignement (contre 487 M€ en 2023)
- 289 M€ pour la formation (contre 273 M€ en 2023)
- L'action économique mobilise 84 M€ (contre 88 M€ en 2023)
- Les secteurs de la culture, du sport et de la jeunesse bénéficient de 67 M€ (contre 63 M€ en 2023).

La hausse des recettes de fonctionnement conjuguée à la maîtrise des dépenses permet à la région d'améliorer sa capacité d'autofinancement. L'épargne brute progresse ainsi

à 902 M€ en 2024, contre 867 M€ en 2023, soutenant un niveau d'investissement toujours élevé.

L'effort d'investissement se poursuit et reste stable 1 354 M€ contre 1 355 M€ en 2023, il reste concentré sur trois secteurs majeurs :

- L'enseignement et la formation pour 356 M€
- Les transports 313 M€
- L'activité économique pour 188 M€, dont :
 - 60 M€ pour l'agriculture,
 - 47 M€ pour la recherche et l'innovation,
 - 25 M€ pour l'apprentissage,
 - 14 M€ pour le tourisme.

Par ailleurs, des investissements significatifs sont réalisés pour :

- L'aménagement du territoire pour 179 M€
- La culture et le sport pour 68 M€
- Autres politiques régionales pour 73 M€

Cependant, trois secteurs enregistrent une baisse des crédits tant en fonctionnement qu'en investissement :

Les transports, l'action économique et la culture-sport-loisirs.

Le manque d'éléments détaillés quant à ces réductions, d'une baisse significative de 4,5 % des crédits alloués à l'action économique, nous questionne, notamment en regard des enjeux liés à la réindustrialisation et à l'économie de proximité qui sont régulièrement mis en avant.

A l'inverse, l'aménagement du territoire bénéficie de la plus forte progression en investissement (+56,5 %) ainsi que d'une légère hausse en fonctionnement (+1,5 %) ce dont on peut se réjouir.

La dette reste sous contrôle avec une capacité de désendettement de 2,8 années, bien inférieure à la moyenne des autres régions, ce qui traduit une gestion saine des finances publiques.

En conclusion, le collège 1 salue la qualité de la gestion financière conduite par l'exécutif régional, marquée par la volonté affirmée de maintenir un haut niveau d'investissement. S'il serait souhaitable de renforcer certains postes, cette prudence apparaît nécessaire dans un contexte économique et géopolitique incertain, afin de préserver la capacité de réaction face à d'éventuelles difficultés.

Suite à ces observations, sauf expression individuelle, le collège 1 vote favorablement sur l'avis qui lui a été proposé.

Intervention de Laetitia PLANCHE, au nom de la CGT

Cher.es collègues,

S'il fallait un exemple de politique budgétaire en phase avec l'orthodoxie libérale de gestion de collectivité territoriale, nous vous proposerions ce compte administratif 2024.

En effet, dès l'introduction, le satisfecit d'une gestion rigoureuse efface la mise en évidence de la réponse aux besoins des auvergnos-rhonaux, la course à un classement qui se veut prestigieux du meilleur « maitriseur d'endettement », obère la notion d'intérêt général.

Quant au déficit de l'État, il est pointé du doigt comme le cancre dans la hiérarchie des bons élèves, et interprété comme le révélateur d'une incompétence réelle ou d'un laxisme coupable. Toutefois, en y regardant de plus près, ce déficit tient plus de la diminution volontaire de recettes que d'un emballement inconsidéré des dépenses.

Ceci dit, que nous apprend l'exécution budgétaire du Conseil régional pour l'exercice 2024.

Côté recettes de fonctionnement, nous constatons une hausse de 2.1 % soit plus 71 M€. La structuration des recettes de la collectivité s'appuyant dorénavant sur une fraction de TVA en lieu et place de financement de DGF et de la part régionale de la CVAE, son financement est très lié aux aléas conjoncturels nationaux. Le rendement a été bien moindre que prévu. Notre organisation a déjà alerté sur ce tour de passe-passe budgétaire et la façon dont les ménages contribuent à hauteur, pour cet exercice, de 60 % du budget régional. Pour l'évolution de la fraction de TVA revenant à la Région, il s'agit d'un tout petit 0,40 %, bien moindre que les prévisions, très optimistes du ministère. La TVA étant basée sur la consommation, il semble intellectuellement admissible, que les Français sont de plus en plus nombreux à vivre de façon économe, et même s'il existe un levier mécanique d'inflation, il ne peut compenser le nombre de foyers de plus en plus important vivant dans des conditions économiques précaires. Quant aux évolutions de rémunérations de ceux qui travaillent, elles stagnent voire, comme pour les fonctionnaires, dont la valeur du point est encore gelée, régressent en termes de pouvoir d'achat.

A titre quasi anecdotique, on constate l'érosion continue de la part de l'Etat dans le budget régional, passant aujourd'hui en deçà de 5 %.

La décorrélation des finances de la collectivité, quasiment basées sur de la fiscalité sans pouvoir de taux avec les contributions de ceux qui vivent sur son territoire est une donnée qui devra être de nouveau réfléchi tant elle interpelle sur les grandes notions de consentement à l'impôt et de libre administration des collectivités.

Au sujet des dépenses de fonctionnement, faut-il se réjouir forcément qu'elles aient été maintenues au niveau de l'inflation, soit 1.2 % ? Non pas que services publics et gestion scrupuleuse des deniers publics soient incompatibles, bien loin de là, mais quel est le niveau de réponse aux enjeux, par exemple en termes de transport, première compétence de notre Région ? Il est dommageable sur ce volet, au regard des objectifs de développement durable dans lesquels la France s'est engagée, que la Région se prive

volontairement du versement mobilité pour son budget 2025, permettant de faire peser un effort partagé sur cet enjeu commun. D'ailleurs, nous nous félicitons que le CESER ait pointé cette position de l'exécutif régional.

Et que dire aussi aux familles, face à la nouvelle tarification du transport scolaire ?

Toujours sur le volet dépenses de fonctionnement. Il est préjudiciable que la lecture des documents budgétaires soit si complexe. Car certainement notre groupe se serait ému plus tôt que la collectivité finance de façon indirecte, depuis 2017, les écoles de l'association Espérances Banlieues, qui selon le média Streetpress, ambitionnent « d'enseigner, d'éduquer et développer le sentiment d'appartenance à la France » et « sauver par l'Evangile les jeunes des banlieues ».

Sur le volet économique, la novlangue libérale affectionne particulièrement le mot « efficience ». Notre groupe attend donc que soient transmises les informations mettant en regard les moyens déployés en faveur de la souveraineté industrielle, la relocalisation et le nombre d'emplois créés ou sauvés. Notre région continue sa dégringolade industrielle (dans l'Allier, AMIS a perdu 180 emplois début d'année, dans le Sud de Grenoble (VENCOREX, ARKEMA) c'est 5 000 emplois en moins dans la chimie) et attend donc impatiemment les effets de levier régionaux.

Autre fer de lance de la doxa libérale : l'externalisation. Avec l'a priori que le privé, par essence, remplit mieux ses missions que le secteur public. Donc rappelons que l'exercice 2024 fut la première année où des entreprises privées ont supplanté des agents territoriaux dans les lycées. De même, notre groupe attend l'évaluation financière et surtout qualitative (prestations réalisées, absentéisme, lien en tant que membre de la communauté éducative avec les élèves, équipe enseignante) de cette « expérimentation ».

Passons à l'investissement :

La grande variation des recettes d'investissement est liée « à l'hébergement de fonds européens », donc il s'agit d'un jeu comptable où la Région n'intervient pas sur le niveau de ressources. Sur ce sujet, notre groupe rejoint la position exprimée dans l'avis et partageons l'inquiétude du CESER face à une éventuelle reprise de gestion de l'Etat de ces fonds après 2027. Il sera nécessaire de faire un bilan de l'utilisation des fonds européens en concertation avec les autres CESER et travailler sur l'anticipation des incidences de ce changement.

Pour les dépenses d'investissement, seul un exercice rigoureux d'évaluation de politique publique, pourra nous indiquer si elles sont toutes d'avenir.

La Région rattrape son retard sur l'achat de rames de TER, ce qui explique les sommes du compte administratif. A ce sujet, la création de la Société publique locale « Actifs ferroviaires » modifiera la physionomie de l'investissement de la collectivité au prochain compte administratif. Toutefois, le CESER pourra continuer d'observer et d'analyser la politique mobilité compte tenu de l'engagement de l'exécutif régional de présenter les éléments budgétaires de la SPL à notre instance.

Nous espérons que la baisse des crédits entre 2023 et 2024 relatifs à la rénovation des lycées, ne relève que de la temporalité de la réalisation de travaux.

Globalement le taux d'exécution budgétaire est de 95 % avec un faible report à nouveau, ce qui dénote une gestion rigoureuse de la part des services de la collectivité.

Notre groupe tient à remercier Michel Raffin pour sa lecture très avertie des documents budgétaires et la retranscription limpide de ses analyses et tout cela dans un temps record.

Au regard des points développés ci-dessus, et des éléments de l'avis notamment dans sa conclusion qui modère le caractère intrinsèquement positif de tout investissement au détriment de dépenses de fonctionnement par nature délétères, le groupe CGT votera favorablement cet avis.

Intervention de Jean-Marc GUILHOT, au nom de la CFDT

Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

Merci tout d'abord au Vice-Président Nicolas Daragon, et au service financier de la région, qui nous ont commenté les principales réalisations de l'exécution budgétaire 2024 au travers de ce compte administratif.

La saine gestion que nous saluons chaque année trouve sa traduction notamment dans le domaine de la gestion de la dette, ce qui optimise les charges financières. Nous soulignons à nouveau la bonne gestion des finances régionales au regard des ratios et indicateurs.

Pour la CFDT, quelques points sont à mettre en exergue sur ce document qui constitue le bilan financier de l'ordonnateur.

Un budget qui mériterait d'être plus équilibré

Et ceci en faveur de politiques publiques au bénéfice des habitants de la région. En effet, cette saine gestion prend de Compte administratif en Compte administratif des allures de gestion drastique des dépenses de fonctionnement, visant à favoriser un transfert des recettes de fonctionnement vers l'investissement. Il s'agit d'un fil rouge de cette gouvernance régionale.

Pour la CFDT, cette section de fonctionnement devrait retrouver son rôle de support des politiques publiques, particulièrement des politiques sociales, de renforcement des services publics et d'aide aux citoyens des différents territoires de la région.

Un mot d'explication : les collectivités peuvent, dans le respect des règles de comptabilité publique, transférer des fonds de la section de fonctionnement à celle d'investissement. Ceci permet un financement des investissements sur fonds propres et évite un recours trop fort à l'emprunt. Ce transfert, par une écriture d'ordre, impacte cependant le budget global et c'est là que le bât blesse : car, en augmentant les ressources pour l'investissement, il réduit celles de fonctionnement qui, du coup, ne sont plus disponibles pour financer les dépenses courantes.

Ces transferts d'excédents de recettes de fonctionnement se font au détriment des dépenses courantes pour les populations (on pense à la fin de la gratuité des transports scolaires, ou encore aux dépenses de formation professionnelle...).

La question raisonnable qui se pose est donc celle d'un équilibre à trouver, un dosage entre la priorisation des projets d'investissement, l'optimisation des sources de financement, et une gestion efficace des dépenses de fonctionnement au service des populations.

Un budget qui mériterait d'être plus équilibré serait donc un budget dont les arbitrages redonneraient sa place à l'emprunt dans le financement des investissements structurants et permettraient aux politiques publiques de mieux se redéployer.

L'épuisement des réserves de fonctionnement

En corolaire du point précédent, il faut dire que, depuis la fusion des deux régions, le solde de clôture reporté en fonctionnement atteint un niveau de faiblesse jamais atteint : il était de 77 M€ en 2016, il a régulièrement baissé depuis pour atteindre 4,2 M€ en 2024. Ce phénomène, qui traduit un épuisement des réserves de la section de fonctionnement pour financer les investissements, posera bien sûr problème dans les années à venir. En effet, si les recettes de fonctionnement perdent encore de leur dynamique —les dépenses ne pouvant être éternellement rabotées— l'effort d'investissement ne pourra plus être financé de cette manière.

On pourrait ainsi financer de la formation professionnelle par exemple sans bousculer la règle d'or car la marge de manœuvre entre recettes et dépenses est importante :

Rappelons que :

- Au Compte administratif 2023 : les recettes de fonctionnement étaient de 3,4 Mds € et les dépenses de 2,5Mds, soit une différence de 900 M€
- Au Compte administratif 2024 : ces mêmes recettes de fonctionnement sont de 3,5 Mds € et les dépenses de 2,6 Mds, d'où à nouveau un delta de 900 M€

Tout de même 1,8 Mds d'excédent sur 2 ans, de quoi couvrir quelques besoins au service de nos concitoyens les plus en difficulté...

Des dépenses de fonctionnement encore rabotées

La formation professionnelle stricto-sensu (insertion professionnelle, formations professionnalisantes ou qualifiantes, développement des compétences ou encore évolution et transition professionnelle) reste quasi-stable cette année à 129,8 M€ contre 130,4 M€ l'année précédente.

Le montant total du chapitre est obtenu par agrégation des dépenses d'apprentissage et de formations sanitaires et sociales. Il s'élève à 292 M€. Rappelons que nous partions d'un effort régional dans les compétences humaines de 577 M€ dix ans plus tôt...

Le détail du chapitre Culture, sports et loisirs, tant en investissement au compte 903 qu'en fonctionnement au compte 933, montre qu'aucun crédit n'a été affecté pour ce qui constitue le cœur de la vie culturelle : rien sur les bibliothèques, rien sur les médiathèques, rien sur le théâtre, rien sur le spectacle vivant...

On n'ose pas croire qu'il n'y ait rien pour ces politiques culturelles, et qu'il serait souhaitable que les prochains documents comptables soient plus détaillés pour que les membres du CESER puissent exercer leur mission correctement.

A l'heure où les valeurs humanistes et l'ouverture à la culture sont toujours plus attaquées par de sombres idéologies, nous nous attendions à ce que toutes les collectivités soient au rendez-vous et prennent leur part pour relever ce défi majeur...

D'autres politiques voient une baisse de leur budget : c'est le cas des transports avec - 2,8 % en fonctionnement et - 9,5 en investissement, et aucune inscription de crédits sur les postes de fret ferroviaire ou fluvial, alors que notre région est concernée au 1^{er} chef par le trafic routier sur le sillon rhodanien.

C'est le cas aussi de l'action économique qui perd près de 5 % de ses crédits de fonctionnement et 9 % de ceux d'investissement, à rapprocher des tableaux du compte administratif montrant que le sous-chapitre « industrie, commerce et artisanat » n'est doté d'aucun crédit... Le rapport de l'exécutif régional explique que « concernant l'économie de proximité, la Région s'appuie sur son réseau de partenaires tels que les CCI et CMA et les structures liées à l'économie sociale et solidaire ». L'ensemble de ces éléments laisse supposer un désengagement régional sur ce pan de l'économie.

Une communication régionale toujours exacerbée sur l'investissement

Un mot enfin sur l'investissement puisque ce budget est à nouveau présenté sous l'égide d'un investissement record.

Trois éléments sont à prendre en compte sur ce sujet :

D'abord, le jeu des autorisations de programme puisque près de 5 Mds d'AP ne sont pas couvertes par des crédits de paiement en fin d'exercice (de 4 711 au 1/01 à 4 936 au 31/12) soit + 220 M€. A rapprocher d'un montant total du budget de la région de 4 219 Mds hors Feader, soit plus d'1 an de budget... On voit ce stock s'établir à un niveau très important alors même qu'il a fait l'objet d'un toilettage (c'est-à-dire d'une annulation) de 103 M€ d'AP affectées.

Il y a ensuite l'impact des fonds européens qui alimentent fortement l'effort régional d'investissement.

Et enfin, pour soutenir des projets ou entreprises locales, l'État a investi 51,1 milliards d'euros en Auvergne-Rhône-Alpes au cours de l'année 2024, soit 40 fois plus que la région.

L'avis qui nous est soumis aujourd'hui par la commission 10 reprend quelques-unes de ces remarques, notamment le fait que « le CESER rappelle que ces très bons indicateurs ne sont pas une fin en soi » et que « les dépenses de fonctionnement peuvent être très adaptées aux besoins des citoyens de la région. ».

La CFDT votera donc favorablement cet avis qui alerte sur les incertitudes que le contexte incertain fait porter sur les finances publiques. Merci bien sûr à Bruno Lamotte et Michel Raffin pour ce travail pédagogique qui montre toute l'utilité pour une démocratie qui a atteint l'âge adulte de pouvoir s'appuyer sur une société civile organisée et ouverte sur la société tout entière.

Je vous remercie.

Intervention de Rémy CERNYS, au nom des Collèges 3 et 4

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les mandataires du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,

En tant que membre du collège 3/4, et membre de la commission 10, il m'a été confié la charge d'exprimer le ressenti de l'analyse collective dudit collège sur le projet d'avis traitant du Compte administratif 2024 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour commencer, il me semblait opportun d'exposer le fait que la lecture des opérations budgétaires d'un compte administratif, par un œil non aguerri à cet exercice, permet d'exposer la métaphore suivante... Telle une planification d'itinéraire sur un logiciel routier, il est indubitable que les présentations comptables d'une administration relèvent d'un choix sur une direction préméditée permettant d'offrir au lecteur des paysages choisis. Ainsi d'une année sur l'autre nous avons les mêmes destinations cardinales sur les 3 principaux secteurs économiques, mais jamais par les mêmes chemins, ce qui rend aléatoire la comparaison analytique des mouvements financiers internes, sans compter les nouvelles présentations comptables administratives... Nous passons en effet de la M71 à la M57, ce qui rend certains suivis compliqués, à ce propos on peut citer la ligne 933 « culture sport et loisirs » dans les dépenses de fonctionnement ainsi que la ligne 903 dans les dépenses d'investissement, ligne intéressante pour une bonne partie du mouvement associatif.

Il faut reconnaître, au regard de tous les avis critiques qui peuvent s'exprimer sur l'ensemble des comptes, que suivant la sensibilité de l'intervenant, l'affectation politique des fonds est soit positive soit négative. Une fois ce fait émotionnel exposé, le rendu des adeptes qualifiés à la lecture de la technicité des chiffres permet d'homologuer le constat d'une forte stabilité des comptes avec de forts mouvements internes.

Il convient néanmoins de souligner le contexte de l'exercice 2024 qui au principal a été marqué par une forte dégradation des finances publiques, le déficit public annoncé à moins 4,4 % lors de la loi de finances s'est terminé à moins 5,8 % fin décembre. Ajoutons à cela une prévision de recettes de TVA annoncée, toujours en loi de finances, à plus 4,52 % et qui s'est révélée être au final à plus 0,38 %, et que la dette publique prolonge sa dégradation pour atteindre 3 305 Mds fin 2024, soit 113 % du Produit Intérieur Brut. Rappelons que le PIB est un indicateur économique créé en 1934 par Simon Kuznets aux fins de mesurer l'activité économique au cours d'une année à l'intérieur d'un territoire donné. De source purement marchande, cet indicateur prend aujourd'hui partiellement en compte la production des administrations publiques. C'est donc un indicateur de taille sur la santé économique d'un pays.

La Région Auvergne Rhône-Alpes précise, en rapport à ce contexte économique, avoir su maintenir son cap de bonne gestion et d'avoir amélioré son autofinancement pour investir davantage, sans endettement.

Vous avez tous pris connaissance de l'avis sur lequel nous allons exprimer nos votes, il serait donc inopportun de faire un résumé chiffré de celui-ci, néanmoins nous pouvons relever plusieurs éléments intéressants :

- Le questionnement sur le modèle économique de la structure des recettes où l'incertitude prévisionnelle pose problème, incertitude issue de décisions relevant de l'Etat sans pouvoir de décision de la Région,
- L'absence de réponse de l'Etat sur la proposition de Régions de France de mettre en place un observatoire commun sur les fractions de TVA,
- La stratégie dite « bas carbone » qui devrait impacter considérablement les coûts de la dynamique d'investissement de la première compétence de la Région, à savoir les transports, alors que la source des recettes comme la TVA est au ralenti et peu prévisible,
- Un futur impôt sur la source de tous les aspects de notre existence économique et sociétale : « le très haut débit », sans aucune sécurité de qualité...

La liste n'est pas exhaustive...

Pour en revenir sur tous les projets qui préoccupent notre CESER dans chacune de nos commissions, considérons la sincérité des comptes présentés, sincérité qui est un principe comptable... Pour matérialiser celle-ci, nous proposons la présente requête qui aurait pour objectif d'organiser avec les collaborateurs de la Région des réunions de travail avec toutes les commissions qui ont des questions de financement. Nous aurions ainsi un examen du budget par section par les commissions concernées et l'audition des VP compétents... Je peux avancer que la Région est favorable à cette forme d'échange...

Nous disposerions ainsi pour l'avenir, peut-être ou sûrement, de réponses à tous nos questionnements sur les comptes administratifs de la Région...

Le collège 3 et 4, dans sa majorité, votera favorablement l'avis de la commission 10 sur le compte administratif 2024, à charge pour les mandataires qui le souhaitent, de faire une intervention personnelle pour le compte de leur mandat. Avec mes remerciements pour votre aimable attention.

Résultats des votes individuels

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique			
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles			
		EHRSAM Olivier			
		MARGUIN Christophe	P		
		RENIE Stanislas			
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	P		
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe	P		
		JAVELLE Valérie-Anne			
		PANSERI Anne-Sophie			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques			
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		GIRAUDET Alexandra			
		IMBERTON Emmanuel			
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian			
		CABUT Bruno			
		GINESTET Fabienne			
		LE ROUEIL Anne-Marie			
		MARCAGGI Christophe			
		ROBERT Anne-Marie			

P : procuration

Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
	GOUZE Dominique			
	GUILLAUD Isabelle	P		
	LATAPIE Didier			
	OLEKSIK Bernadette			
Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole			
Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie	P		
Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean			
	HOMETTE Marie-Odile			
France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre			
Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice			
UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
	PFISTER Françoise			
Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric			
Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick			
Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel			
Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	ALLARD Nelly			
SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			
Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise			
Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain			
L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël			
La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André			

P : procuration

	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc			
		FONT Maryse			
		JOUX Michel			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine	P		
		CROZAT Jérôme			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle			
		GUINAND Jean			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles			
	2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARJON Brigitte		
BLANCHARD Paul					
CANET Fabrice			P		
CARDINAUX Lionel					
DA COSTA Rosa			P		
DALMAS Patrick					
FAURE Philippe					
GELDHOF Nathalie					
GENSEL Virginie			P		
GRANATA Eric					
GUICHARD Karine					
MARGERIT Laurence					
MEQUIGNON Christine			P		
PELLORCE Pascal					
PLANCHE Laetitia					

P : procuration

		SALA Chantal				
		VIGOUROUX Eric				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes		ALSAFRANA Colette			
			BADOR Laurent			
			BARRAT Jean	P		
			BAULAND Gisèle			
			CASALINO Françoise			
			CHENNAZ Cédric			
			GUILHOT Jean-Marc			
			JACQUIER Claudine	P		
			JUYAUX-BLIN Christian			
			LAMOTTE Bruno			
			LE GAC Elisabeth			
			NINNI Agnès	P		
			PUECH Marilyne			
			ROBERTO Sansoro			
			SAILLANT Elisabeth			
		SCHMITT Isabelle				
		SIVARDIÈRE Patrick	P			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes		BLACHON Eric			
			BOCHARD Frédéric			
			DEVY Eric			
			GILQUIN Jean-Pierre			
			LEYRE Michelle			
			LORENTE Jérémie	P		
			MERENDET Patricia			
			RICARD Claude			

P : procuration

		SEGAULT Hélène			P
		TEMUR Hélène			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie			
		GRANDJEAN François			
		VERNET Sandrine	P		
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis			
		GUERROUI Nassira			
		MILANETTI Nathalie			
		ROCHE Jocelyne			
		ROUSTAND Philippe	P		
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	P		
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine			
		HERAUD Marta			
		LELUC Gilles			
		LOHEZ Valérie			
		MYC Michel			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	TRINCA Christiane			
		VELARD Patrick			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc			
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAIN Jean-Louis			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne			

P : procuration

CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas			
URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique			
Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
	BERNARD Sébastien	P		
	DOMPNIER Nathalie			
	SURREL Héléne			
Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			
	MESSIÉ Christine			
	MEUNIER Frédérique			
	ZAKAR Saïd			
Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale			
CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			
	MONNET Alexis			
Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine			
Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya			
	HOSTETTLER Thomas			
Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain			
Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine			
Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
	ROSSI Sylvie			
Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain			
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas			
	POISSON Patricia			

P : *procuration*

Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline			
Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno			
Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François			
Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile			
Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques			
	BOCHATON Alice			
	GRATALOUP Sylvain			
	VENEL Anne-Laure			
	Non désigné(e)			
Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa			
Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			
Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon			
Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick			
Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques			
Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien			
Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLOU Christian			
Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte			
	BONNEFOY Thomas			
Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
	RESCHÉ-RIGON Frédérique			
Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			
Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves			

P : *procuration*

	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard			
		PELLET Anne			
		RIALHE Anne			
		WALBAUM Ludovic	P		
4	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent			
		COLLONGE Martine			
		MANET Louis			
		MERCIER Chantal			
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence			

P : *procuration*

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargé d'études

Michel RAFFIN

Michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

AVIS

Le budget a été réalisé par la Région en 2024 à hauteur de 4,4 milliards d'euros. Hors FEADER, il est caractérisé par une stabilité relative des dépenses et des recettes de fonctionnement, par une réduction de moitié des recettes d'investissement des fonds européens, et par une progression parallèle et marquée du remboursement du capital de la dette et des emprunts mobilisés.

La principale recette est le produit encaissé de TVA. Il est décorrélé de manière inexpliquée avec l'évolution du PIB + inflation, ce qui introduit un manque à gagner de l'ordre de 90 M€.

Une forte incertitude sur les recettes hors emprunt s'est accompagnée d'une stabilité globale des dépenses. Néanmoins, progressent des dépenses d'investissement dans l'aménagement des territoires et de fonctionnement dans les formations sanitaires et sociales, les services généraux ou les frais financiers. Sont réduites des dépenses d'investissement en faveur des transports, des lycées ou de l'action économique, et de fonctionnement dans les transports.

Le CESER relève une tension recettes/dépenses traduite par des taux élevés de mandatement, un excédent reporté très faible et un emprunt mobilisé à haut niveau mais préservant un endettement stable. Les ratios d'épargne, de dette et d'investissement demeurent excellents. Pour le CESER, ces ratios ne sont pas une fin en soi, tous les investissements n'étant pas d'avenir alors que nombre de dépenses de fonctionnement peuvent l'être. C'est l'évaluation des politiques qui doit permettre d'arbitrer les choix.

COMPTE ADMINISTRATIF | BUDGET REGIONAL | FINANCES
LOCALES | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos :123rf

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand
Cedex 2
T. 04.73.29.45.29